



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 24 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-quatre avril à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

<b>Conseillers en exercice : 27</b>	<b>Présents : 25</b>	<b>Votants : 27</b>
-------------------------------------	----------------------	---------------------

**Présent.es :**

Pascal ROSELIER *Maire*, Marie-Christine TALMONT, Didier LE GAILLARD, Marie-Pierre PICAUD, Aurélia MINNEBOIS, Philippe JEGADO *les adjoints*, Jean-Pierre RIQUELME, Nathalie PICAUD, Mikaël MARZIN, Stéphanie LE TOQUIN, Marie-Paule LE CLAINCHE, Véronique LAMOUR, David L'HINGUERAT, Anne-Marie CADIO, Ghislain CANTE, Karine LE NET, Morgane LE TOHIC, Sandrine LE GAL, Tristan CAMPS, Virginie LE CORNEC, Yoann HEMON, Yoann LE FICHER, Patrice LE BLAY, Sylvain GAUTIER, Valentine MARTIN,

**Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :**

Franck LORIC à Marie-Christine TALMONT  
Simon LE METAYER à Aurélia MINNEBOIS

**Absent.es excusé.es sans donner pouvoir :**

**Secrétaire de séance :** Tristan CAMPS

**Date de convocation du Conseil municipal :** 10 avril 2026

**Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.**

---

**Affectation du résultat 2025**  
**Délibération n°2026\_34**  
*Nom.Actes (7.1)*

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 056-215601402-20260424-2026\_34-BF



**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les instructions budgétaires M57 et M4 ;

**Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 relatif au budget principal de la commune et aux cinq budgets annexes ;

**Vu** les maquettes budgétaires relatives au CFU 2025 ;

*Ceci étant exposé,*

Madame Marie-Christine TALMONT, adjointe au Maire déléguée aux finances et aux ressources humaines, présente le rapport suivant :

Il est proposé d'affecter le résultat 2025 pour les budgets ci-après.

Budget Principal de la commune :

- Le CFU 2025 fait apparaître **un excédent de fonctionnement de 1 833 264,33€** qui est reporté en section de fonctionnement (R002) du budget primitif 2026.
- **En investissement**, le CFU 2025 présente **un déficit de 1 711 573,73 €** compensé par le résultat cumulé antérieur de 19 210 828,55 €.  
**Le solde cumulé 2025 est donc excédentaire à 17 499 254,82 €** lequel est reporté en recettes à la section d'investissement (R001) du budget primitif 2026.

Budget Lotissement La Sittelle :

- Le CFU 2025 fait apparaître **un déficit de fonctionnement de 99 841,76 €**, qui est reporté en section de fonctionnement (D002) du budget primitif 2026.
- **En investissement**, le CFU 2025 fait apparaître **un déficit de 18 245,85 €**, qui est reporté en dépenses à la section d'investissement (D001) du budget primitif 2026.

Budget Lotissement Les poètes 2 :

- Le CFU 2025 fait apparaître **un excédent de fonctionnement de 0,20 €**, qui se cumule avec l'excédent antérieur de **0,20 €**, soit un excédent total de **0,40 €**. Ce résultat est reporté en recettes de fonctionnement (R002) du budget primitif 2026.
- **En investissement**, le CFU 2025 fait apparaître **un déficit de 16 284 €**, qui se cumule avec le déficit antérieur de **2 304 €**, soit **un déficit total de 18 588 €**. Ce résultat est reporté en dépenses à la section d'investissement (D001) du budget primitif 2026.

Budget Lotissement La clé des Champs :

- Le CFU 2025 fait apparaître **un excédent de fonctionnement de 24 281,14 €**, qui se cumule avec l'excédent antérieur de **1,48 €**, soit **un excédent total de 24 282,62 €**. Ce résultat est reporté en recettes à la section de fonctionnement (R002) du budget primitif 2026.
- **En investissement**, le CFU 2025 fait apparaître **un déficit de 86 056,90 €**, qui se cumule avec le déficit antérieur de **529 902,16 €**, soit **un déficit total de 615 959,06 €**. Ce résultat est reporté en dépenses à la section d'investissement (D001) du budget primitif 2026.

Budget Énergies Photovoltaïque :

- Le CFU 2025 fait apparaître **un excédent de fonctionnement de 14 981,63 €**, qui se cumule avec l'excédent antérieur de **3 037,57 €**, soit **un excédent total de 18 019,20 €**. Ce résultat est reporté en recettes à la section de fonctionnement (R002) du budget primitif 2026.
- **En investissement**, le CFU 2025 fait apparaître **un excédent de 972 833,83 €**, qui se cumule avec l'excédent antérieur de **3 793,96 €**, soit **un excédent total de 976 627,79 €**. Ce résultat est reporté en recettes à la section d'investissement (R001) du budget primitif 2026.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité par un vote à main levée :**

- **D'APPROUVER** l'affectation du résultat 2025 des budgets précités, tel que présenté en séance, conformément aux maquettes annexées et à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

***La délibération est adoptée à l'unanimité par un vote à main levée,***

*Fait et délibéré à Moréac,  
Le 24 avril 2026*

*Tristan CAMPS  
Le secrétaire de séance,*



*Le Maire,  
Pascal ROSELIER*

